



**L'édito**

**Le choix de l'émancipation**

Ces lignes sont écrites au début de la campagne pour les élections législatives, déclenchée par la dissolution du 9 juin. Dans ce moment d'une gravité immense, nous sommes partagés entre la vision cauchemardesque de l'avènement au pouvoir de l'extrême droite, et l'espoir d'un retournement politique - fantasmatique il y a encore quelques semaines - que veut porter le « nouveau front populaire ».

Pour le RN, la cible c'est l'école publique. Il prétend enrayer le déclin par une politique de « redressement », de « régénération ». Son programme éducatif entend établir une école élitiste, par une série de mesures guidées par une triple obsession. La première obsession est celle de « l'endoctrinement » dont seraient victimes les élèves avec l'enseignement des migrations et de l'histoire de l'Islam, par exemple. C'est ainsi que Le Pen, Bardella et consorts entendent justifier la mort de la liberté pédagogique au profit de « matières patriotiques » et d'un contrôle hiérarchique accru sur notre travail au quotidien.

L'autre obsession, c'est la sélection précoce des élèves dès le plus jeune âge, gage d'économies et révélatrice d'une politique discriminatoire à l'égard des plus vulnérables.

Enfin, la vieille obsession de ce parti perdure à travers sa passion sécuritaire et xénophobe. Pour le RN, la figure de l'étranger porte la responsabilité de la perte d'autorité du « maître ».

Depuis 2017, les gouvernements nommés par E. Macron ont puisé dans cette vision réactionnaire de l'École : « choc des savoirs » et sélection de la 6ème à l'Université (groupes de besoins, DNB couperet, réformes du bac et du lycée, Parcoursup), « choc d'autorité » et surtout pas de revalorisation, promotion de l'uniforme et du SNU pour « domestiquer » la jeunesse, complaisance à l'égard des « parents vigilants », etc.

La défense des services publics, d'une école publique émancipatrice à laquelle l'extrême droite pourrait porter un coup fatal, et la façon dont nous, enseignant-es, CPE, PsyEN/DCIO, AED, AESH, concevons nos métiers, nous conduit naturellement à rejeter l'extrême droite et l'offre politique qui l'a banalisée.

Le moment est exceptionnel : contribuer à la défense des services et des personnels, à l'avenir de la démocratie, c'est faire le choix de l'espoir.

■ Jean-François Carémel



**Le tweet du mois**



**FACE A L'URGENCE :**

**SE MOBILISER CONTRE L'EXTRÊME DROITE**



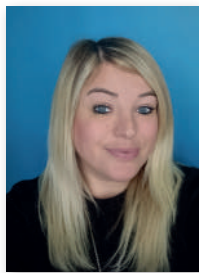
**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE**



**AED****Un accompagnement nécessaire pour faire reconnaître ses droits !**

Cette année de nouveau, la section académique accompagne un bon nombre d'AED confrontés à des non renouvellements abusifs et pour lesquels elle intervient régulièrement auprès du rectorat. Le refus de la part de certains employeurs d'accorder un CDI à un AED cristallise les tensions et dégrade davantage la situation des personnels. Dans le cadre de la réglementation actuelle, le SNES-FSU reste aux côtés des AED qui sollicitent la section académique pour défendre

leurs droits et notamment leur droit à CDIisation, parfois niés par l'employeur au moyen d'un non renouvellement qui s'inscrit dans une logique managériale. Le SNES-FSU continuera de se battre pour de nouveaux droits dans l'objectif du retour à un statut de Mi-Se. Il faut se syndiquer afin de ne pas rester seul-e face à l'administration et interpellé la section de son établissement ou la section académique pour faire défendre ses droits.



**Focus sur la vie scolaire**
**Trois questions à :**

**Aaliyah Deswasiere**  
CPE au collège  
Paul Éluard de Roncq

**Peux-tu nous décrire la situation de la vie scolaire actuellement dans ton établissement ?**

Nous avons 3,75 ETP avec un AED TICE inclus pour environ 300 élèves. Mais quel que soit le nombre d'élèves, il y a nécessité d'être présent dans différentes postes-clés de l'établissement : le hall, les casiers, les abords des toilettes, etc. C'est très compliqué de couvrir tous les besoins du service. On ponctionne toujours sur ce qu'on estime le moins « important ». Ça a des conséquences importantes sur le climat scolaire. C'est un petit bahut donc il n'y a pas d'assistante sociale et l'infirmière doit exercer ses missions sur 2 collèges et 5 écoles primaires. En plus il n'y a pas de principal adjoint. Tout arrive en permanence sur la vie scolaire.

**Quels sont les impacts sur ton poste et sur ta situation personnelle ?**

Personnellement j'ai l'impression d'être sursollicitée. Le fait qu'il n'y a pas d'adjoint et pas d'assistante sociale implique que je me charge de beaucoup de missions : l'accompagnement social, les mesures éducatives, le programme phare. Cette année j'ai aussi suivi une formation à l'éducation affective et sexuelle.

**Selon toi que faudrait-il pour améliorer les conditions d'exercice de ton métier ?**

D'abord, je voudrais souligner le travail important exécuté par les AED. Ce sont eux qui sont les plus proches des élèves. C'est à eux que les élèves font confiance en priorité.

Leur mission est essentielle : ils constituent une charnière entre tous les membres de la communauté éducative, PsyEN, infirmières, assistantes sociales, familles. Améliorer la situation de la vie scolaire, c'est améliorer la reconnaissance qu'on leur doit.

Ensuite, c'est évident, il faut plus de monde sur le terrain pour être plus réactif. Les moyens humains sont essentiels.

Viennent ensuite les moyens financiers. On nous demande plein de choses à faire, comme la mise en place du programme Phare, sans aucun moyen. C'est du bricolage pour assurer les missions demandées par l'institution.

Et puis il y a nécessité d'une reconnaissance financière, hors pacte, pour les missions supplémentaires que les CPE assurent en permanence.

**Le manager du trimestre****Toute peine ne mérite plus salaire !**

On a retrouvé l'enfant caché de Picsou et Jo Dalton !

Notre champion des managers missionne, menace, économise et rouspète. En froncements de sourcils intimidants, t'a pas plus fort. Il faut dire qu'il a le titre d'inspecteur des travaux finis par ses subalternes.

Ainsi, deux enseignants sont investis de la mission d'évaluer leurs apprenants dans un cadre qui n'est ni une évaluation relevant de leur mission d'enseignement, ni une évaluation nationale. Préparation, évaluation, correction. Nos deux tacheurs demandent humblement à être gratifiés de deux petites HSE. Quel toupet ! Notre champion tape fort du pied, mouline des bras et menace d'un signalement aux plus hautes autorités par courrier bien troussé avec copies aux pontes, archipontes et mégapontes.

A l'adage archaïque, « toute peine mérite salaire », notre as des managers innove par « Travail, Forcing, Radis ».

**Le saviez-vous ?****L'évaluation des stages de seconde en milieu professionnel**

Avec les stages de seconde en milieu professionnel, on a vu fleurir toutes sortes d'injonctions à évaluer les élèves. Les chef-fes d'établissement n'ont pas été avares de dispositifs d'évaluation, tels que des carnets de bord, des rapports de stage, des livrets de suivi... Il a même été question dans certains lycées de faire passer des oraux dès le premier trimestre de la classe de première et dont la note figurerait dans la moyenne d'EMC comptant pour le contrôle continu. Qu'en est-il ?

La circulaire du 28 mars 2024 est pourtant très claire : « La séquence d'observation donne lieu à une exploitation pédagogique en classe de première. Elle permet aux élèves d'échanger

en format collectif sur leur expérience, les savoirs et savoir-être développés en entreprise et d'expliquer en quoi la séquence d'observation a contribué à conforter ou à faire évoluer ses choix d'orientation, son projet de poursuite d'études ou ses aspirations professionnelles. » En aucun cas il n'est question d'évaluation mais d'exploitation pédagogique. L'ajout d'une note dans le contrôle continu relèverait même de l'illegalité et exposerait à des recours de parents procéduriers. D'autant que l'exploitation pédagogique se résume à un partage d'expériences collectif, sous forme orale implicitement.

Par conséquent, il est même déconseillé de corriger quoi que ce soit.

## Bac, BTS, brevet 2024

# Le retour des problèmes ?

Alors que vient de s'achever une année éprouvante sur bien des aspects, les collègues auraient souhaité aborder la période des examens sereinement.

Et bien c'est raté !

Nous ne reviendrons plus ici sur les conditions de travail rendues difficiles par des programmes de spécialités, très souvent intenables - y compris avec des épreuves décalées en juin - mais force est de constater que les mises en garde du SNES-FSU sur ce point n'étaient évidemment pas vaines.

### Une organisation décevante

Concernant l'organisation des examens en tant que telle, nous découvrons comme beaucoup de collègues des dysfonctionnements qui malheureusement font oublier chez les collègues exaspérés les avancées obtenues en comité de suivi (diminution du nombre de candidats à l'oral de l'EAF, du nombre de copies au DNB en Français et en maths...).

### Des dysfonctionnements en BTS

En BTS, les journées de correction banalisées n'ont pas toujours été attribuées

dans les établissements, la correction d'épreuves générales et/ou professionnelles s'est parfois réalisée sur une courte durée - sans banalisation - alors que les collègues étaient encore en classe sur les niveaux pré-bac. Enfin, les collègues - à la mi-juin - n'avaient toujours pas reçu leurs convocations pour les opérations de fin de session (oraux de rattrapage, délibérations...).

### Bac, des convocations bien tardives

Concernant le baccalauréat, les collègues ont reçu très tardivement les convocations pour le GO, et les convocations pour les corrections de copies de spécialités.

Et, mi-juin, aucune trace des convocations des jurys de délibération et des oraux de second groupe alors même que les échéances approchaient à grands pas ! La colère a grondé en salle des profs quand on sait que cela va perturber la vie personnelle des collègues qui doivent s'organiser dans l'urgence.

Comment expliquer que, dans de très nombreuses autres académies, les collègues aient reçu mi-mai l'ensemble

des convocations (corrections de copies, GO, délibération, oraux de 2nd groupe) ? De même, la péréquation promise par le rectorat pour les corrections des épreuves de lettres, de philosophie et de spécialités a semblé difficilement mise en place et a créé une surcharge de travail pour certains collègues.

### Les mises en garde du SNES-FSU

Le SNES-FSU n'a cessé d'interpeler le rectorat lors des comités de suivi des examens et a d'ailleurs obtenu des avancées, mais à l'aune des jours qui viennent de s'écouler, la section académique a de nouveau interpellé officiellement la rectrice sur ces dysfonctionnements afin d'obtenir des améliorations rapides de la situation. Elle est également intervenue en continu auprès des services pour signaler et résoudre des problèmes particuliers ou généraux.

N'hésitez pas à nous faire remonter tout problème auquel vous avez été confronté durant cette période éprouvante d'examens.

■ Alexis Morel

## TZR

# Alerte rouge sur les procédures d'affectations des TZR

A la fin du mois de mai, le rectorat de l'académie de Lille a informé les organisations syndicales élues en CSA de proximité de sa volonté de procéder aux opérations d'affectation des non titulaires avant celles des TZR pour palier la crise de recrutement sur certains territoires de l'académies et dans les disciplines les plus déficitaires.

Plutôt que d'apporter des réponses concrètes et durables à cette crise en revalorisant les salaires ou encore en améliorant les conditions de travail des personnels, l'administration préfère porter un nouveau coup au statut au détriment des titulaires sur zone de remplacement. C'est une attaque profonde contre le service public avec une mise en concurrence délétère des titulaires et des contractuel-les au détriment du service rendu aux usagers. Par ailleurs, c'est une spirale infernale qui ne fera qu'accroître la crise de recrutement. Preuve s'il n'en fallait

encore une que le recours massif au contrat n'est pas une solution pérenne ou ambitieuse pour notre service public. Le SNES-FSU rappelle son attachement au statut, ainsi que l'impératif de créer des postes à la hauteur des besoins. La mise en œuvre des mesures durables permettant de répondre à la crise d'attractivité sans précédent que traversent nos métiers est une impérieuse nécessité.

Dans l'immédiat, la section académique a appelé tous les personnels ayant participé au mouvement et étant affecté sur ZR à la rentrée 2024 à formuler sans attendre un recours en mandantant



le SNES et la FSU, seule solution pour espérer voir sa situation et son affectation pour la rentrée s'améliorer, mais également pour lutter collectivement contre cette nouvelle mesure régressive. Au niveau académique, le SNES-FSU lance une action collective sous la forme d'une pétition à retrouver sur <https://www.lille.snes.edu/>

■ Maeva Bismuth

## Vrai ou Faux ?

### Les profs sont payés sur 10 mois **FAUX!**

On entend beaucoup dire que la rémunération des enseignant·es aurait été construite sur un montant calculé sur dix mois puis répartie sur douze mois pour son versement afin de prendre en compte les vacances scolaires. Cette rumeur est totalement fautive.

Les grilles indemnitaires des enseignants du second degré n'ont jamais été construites ainsi. Rien n'est d'ailleurs dit dans nos statuts particuliers sur nos droits à congés. C'est donc le statut général des fonctionnaires qui s'applique avec cinq semaines de congés payés par an.

Les enseignant·es sont dispensés de présence dans les établissements durant les vacances scolaires. Pour autant, cela n'interdit pas à l'administration de solliciter les enseignants pour des missions durant cette période. Le bac qui déborde de la période scolaire en est un des exemples.

## Sections des retraité·es des militant·es toujours dans l'action !



Andrée Hamm et Jacqueline Rigaut, doyennes actives du S1 des retraité·es

Les retraité·es ont une organisation spécifique puisqu'elles et ils ne sont plus rattaché·es à un établissement. Les S1 sont départementaux. Il y a donc un S1 pour le Nord et un pour le Pas-de-Calais. Chaque syndiqué·e retraité·e appartient donc au S1 de son département de résidence. Une AG les réunit toutes et tous chaque année pour présenter les différents bilans et travailler sur les textes préparatoires aux congrès.

Une quinzaine de militant·es des deux S1 se réunissent en bureau tous les deux mois environ pour évoquer les sujets d'actualité pour les retraité·es

mais aussi pour les personnels en activité (un de ses membres assiste aux secrétariats du S3). Elles et ils décident d'actions spécifiques, de l'envoi des circulaires, du thème de la lettre flash mensuelle (envoyée à tous les syndiqué·es de plus de 61 ans), de l'organisation éventuelle de stages. Des discussions ont lieu aussi sur les liens avec les retraité·es de la FSU, de la FGR-FP et du Groupe des 9 (intersyndicale des retraité·es).

Enfin, l'ensemble des syndiqué·es est appelé à soutenir les actions des actifs et actives en particulier en participant à toutes les manifestations, ce qu'elles et ils ont notamment fait en nombre au moment de la lutte contre la réforme des retraites.

### A vos agendas !

La section des retraité·es innove. Début octobre 2024 aura lieu une assemblée de rentrée pour l'ensemble des retraité·es où seront évoqués les formes et les enjeux du syndicalisme des retraité·es.

 Agnès Huret



## Les stages à venir

Le programme des stages de la section académique sera encore bien fourni durant l'année 2024-2025 même si les dates ne sont pas encore tout à fait fixées. Dès la rentrée, la section académique prévoit **un stage pour les TZR** animé par Alexis puis **un stage rendez-vous de carrière** en octobre sous la houlette de Willy. Après les vacances d'automne, à l'intention des stagiaires, Mariette et Alexandre éclaireront les jeunes collègues lors d'**un stage « entrée dans le métier »**. Durant la même période, c'est Émilie qui armera syndicalement **les professeurs documentalistes**. Et comme tout ne se concentre pas à Lille, **trois stages de « proximité »** auront lieu à travers notre belle académie, dont un sur le littoral. Courant janvier, la section prodiguera ses lumières aux collègues désireux de percer les mystères des **TRMD en collège et en lycée**. Au 2e trimestre, Willy et Fiona seront de retour pour un **stage carrière**. Et nous terminerons cette belle année de formation syndicale par un **stage spécial langues vivantes** en présence de l'incomparable Catherine, entre autres.

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué·es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

À bon entendeur, salut !

## A consulter régulièrement



[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

@snesdelille